Image not found or type unknown

saisie administrative sur salaire

Par **gadelle**, le **29/11/2019** à **16:23**

Bonjour
J'ai eu une saisie sur mon salaire de Novembre de 485 euros. Mon employeur m'a indiqué que cela est du à une amende impayée d'environ 1500 euros.
Néanmoins je n'ai reçu aucun courrier et il ne me manque aucun point surmon permis...
Est il possible d'avoir plus de précisions sur la date, le montant exact de cette amende et vers qui
puis-je me tourner pour échelonner cette amende car je peux difficilement assumer un retrait aussi lourd sur mon compte.Merci de votre réactivité et votre compréhension.
Bien cordialement,

Par **Visiteur**, le **29/11/2019** à **20:55**

Bonjour
Peut être que vos adresses sur carte grise et/ou permis de conduire ne correspondent plus si vous avez déménagé sans le signaler.

Lorsque l'avis de contravention vous a été adressé, il a du l'etre à la dernière adresse connue qui est celle de la carte grise de votre voiture (cas de PV sans interception du conducteur) soit à la dernière adrerse figurant sur votre permis de conduire (PV avec interception du conducteur). Tout courrier de ce type ne fait jamais objet d'un "suivi" en cas de déménagement mais d'un retour automatique à son expéditeur. Ensuite, c'est l'huissier du Trésor Public qui est chargé de vous retrouver et de procéder, par tous moyens de droit, au recouvrement de votre amende majorée, montant auquel s'ajoute les frais de l'huissier.

Si ce n'est pas le cas, votre employeur peut vous informer d'après les documents en sa possession afin que vous puissiez saisir un juge.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés